



**AFRICAN NETWORK FOR BASINS ORGANIZATION / RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES DE  
BASSINS**

**PROJET DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES DU RESEAU AFRICAIN DES ORGANISMES  
DE BASSIN (RAOB) CONTRIBUANT A L'AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE  
TRANSFRONTLIERE DE L'EAU EN AFRIQUE**

**TERMES DE RÉFÉRENCE POUR  
LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE D'ACCOMPAGNER L'EQUIPE DE GESTION DU  
PROJET**

**DECEMBRE 2018**

## **1. Contexte et justification du Projet PNUD/GEF**

Le continent africain a le plus grand nombre de bassins fluviaux transfrontaliers qui, collectivement, couvrent 64% de la superficie de l'Afrique et contiennent un peu plus de 93% de ses ressources en eau de surface. C'est pourquoi, à la suite de l'adoption de la Vision africaine de l'eau 2025, l'Union africaine a demandé que soit créée une 'Fédération des organismes africains de bassin et de lac', afin d'élaborer et d'adopter une approche commune de la gestion des eaux transfrontalières.

En réponse à cet appel, le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) a établi en 2006 le 'Comité Teketeka', qui a recommandé l'adoption du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB), déjà existant depuis 2002, pour jouer le rôle de cette plateforme commune. En 2007, les statuts du RAOB ont été révisés et le RAOB a été désigné comme sous-comité de la CMAE chargé des questions relatives à la Gestion des Eaux transfrontalières.

C'est dans ce contexte, que le Fonds pour l'Environnement Mondiale (FEM) a décidé de financer un projet à travers le PNUD pour renforcer la gouvernance des ressources en eau transfrontalières en Afrique par le biais du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB). Ceci à la suite du projet SITWA (strengthening institutions on transboundary water management in Africa) financé par l'Union Européenne (UE) et exécuté par le Partenariat Mondiale de l'Eau.

## **2. Objectif général du projet :**

Le projet a pour objectif de renforcer les capacités de coordination et de collaboration des organisations et commissions africaines des bassins lacustres et fluviaux et les cadres de coopération pour la gestion des eaux souterraines transfrontalières, ainsi que celles de leurs États membres en vue d'améliorer la gouvernance transfrontalière de l'eau en Afrique. Le projet entend réaliser cet objectif en renforçant les capacités du Réseau africain des organismes de bassin (RAOB). Le projet appuiera la mise en œuvre de la Stratégie et du Plan de travail du RAOB (de 2014). Il comporte deux composantes.



Composante 1 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques du RAOB en tant qu'organe technique du CMAE ;

Composante 2 : Appui au renforcement des capacités des organismes de bassin lacustre/fluviat, des commissions des eaux souterraines et des CER à favoriser la coopération transfrontalière.

C'est dans ce cadre que l'OMVS, assurant le Secrétariat Technique Permanent du RAOB, et une des deux agences d'exécution du projet recrute un consultant pour appuyer l'unité de gestion du projet (UGP) dans la mise en œuvre de ce projet.

### **3. Objectifs De La Mission**

*L'objectif poursuivi à travers cette consultation est d'accompagner l'Equipe de Gestion du Projet (EGP) pour la mise en œuvre d'activités phares définies dans le document du projet.*

### **4. Tâches attendues du Consultant**

Le Consultant devra accompagner l'UGP dans les principaux domaines d'intervention, que sont :

#### **4.1 Le Renforcement des capacités institutionnelles du RAOB pour lui permettre de remplir son mandat**

- Appui à l'organisation des rencontres du Réseau (Assemblées Générales, Ateliers et autres rencontres avec les OBF/L, les CER, etc.) ;
- Appui à l'élaboration des référentiels de gestion du Réseau : des drafts des TDR à la validation des études, en passant par l'appui à l'organisation des réunions consultations régionales et panafricaines, etc... ;
- Appui à la promotion du RAOB dans les forums internationaux, régionaux et nationaux, à l'organisation de l'Assemblée Générale ;

#### **4.2 Renforcement des capacités techniques et de gestion des connaissances et de l'information du RAOB, bras technique de AMCOW en matière de gestion des ressources en eaux transfrontalières, y compris les eaux souterraines**

- Appui à l'échange d'informations (gestion des connaissances et accès en ligne, bases de données thématiques, développement d'indicateurs régionaux, etc.) au niveau régional et panafricain, avec un accent particulier sur les exigences d'établissement de rapport du secteur de l'eau de l'AMCOW ;

- Renforcement du site Web du RAOB, première plateforme d'échange d'informations pour les bassins et aquifères transfrontaliers en Afrique ;
- Appui aux activités de renforcement des capacités techniques du RAOB.

#### **4.3 Renforcement des capacités du RAOB en tant que centre d'échange d'informations relatives aux changements climatiques, aux analyses de la vulnérabilité et aux stratégies d'adaptation des bassins transfrontaliers africains**

- Création et fonctionnement de méta-bases de données pour les études relatives aux changements climatiques, évaluation de la vulnérabilité et élaboration de stratégies d'adaptation des bassins et aquifères transfrontaliers africains ;
- Appui aux études de cas / meilleures pratiques / leçons tirées des organismes de bassin et de lacs (OB/L) et les Commissions des Eaux Souterraines (CES) sur le financement et la mise en œuvre des initiatives (transfrontalières) d'adaptation aux changements climatiques ;
- Directives du RAOB sur le développement d'infrastructures résilientes pour les L/OB/L CES ;
- Accompagner les systèmes pilotes de partage d'informations et de gestion des données transfrontalières liés au SADIEau.

#### **4.4 Renforcement des capacités du RAOB et des membres pour le financement durable Des projets et programmes de gestion des eaux transfrontalières**

- Préparation de document de projets/programmes bancables ;
- Appui à la préparation des tables rondes avec les bailleurs de fonds pour le financement de la stratégie du RAOB ;
- Identification des options financières pour renforcer les capacités techniques et financières du RAOB, y compris la forme de ses structures de gouvernance dont le secrétariat, et celles pour la livraison de service à ses membres.

### **5. Qualifications, expérience et compétences requises**

Le Consultant doit être un professionnel hautement motivé et expérimenté. Il doit posséder les qualifications et les compétences suivantes :

- Etre détenteur d'un diplôme d'études supérieures de niveau Bac +5 en Gestion des Ressources Naturelles ou équivalent

- Avoir une expérience d’au moins 10 ans dans des initiatives liées à la gestion des ressources naturelles ou équivalentes,
- Expérience dans la mise en œuvre de projet du PNUD ou autres bailleurs de fonds
- Expérience avec le projet SITWA
- Avoir une bonne connaissance de l’OMVS
- Avoir travaillé sur le management des Réseaux d’Organisation de Bassins Transfrontaliers, en particulier les membres du RAOB
- Avoir une bonne connaissance du RAOB
- Avoir travaillé dans la gestion des connaissances et de l’information sur la GIRE, en particulier sur le Système Africain de Documentation et d’Information sur l’Eau (SADIEau)
- Expérience sur les questions d’adaptation aux changements climatiques
- Avoir travaillé avec les Commissions Economiques Régionale en Afrique pour la promotion de la coopération dans la gestion des eaux transfrontalières
- Avoir une bonne maîtrise de l’outil informatique (Word, Excel, Power point) ;
- Avoir une parfaite maîtrise du français et une bonne maitrise de l’anglais écrit et parlé ;
- Résider au Sénégal

## **6. Modalités**

Le Consultant travaillera sous la supervision directe du Chef du Projet et en étroite collaboration avec ses autres collègues de l’UGP.

Un contrat au temps passé sera établi avec le consultant retenu avec des honoraires déterminés sur la base : d’un taux journalier spécifique aux consultances locales, relatives aux taches ne nécessitant pas un déplacement hors du Senegal ; et, un autre taux journalier spécifique aux les consultances internationales, relatives aux taches nécessitant un ou des déplacements hors du Sénégal.

## **7. Durée et calendrier de la consultance**

La durée de la consultance est estimée à un totale de 150 jours sur une période de douze (12) mois, avec la possibilité d'une modification à la hausse, en cas de besoin. Les termes d'utilisation de ces jours/hommes seront sur la base du temps effectivement passé pour chacune des différentes tâches qui seront confiées au consultant. Chaque tâche dont l'exécution est confiée au consultant fera l'objet d'une description spécifique et détaillée indiquant les livrables, le nombre de jours nécessaires, et toute autre considération utile pour une bonne réalisation de ladite tâche.